



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LA PRAIRIE**

**PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-2-R.I.P.**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-R.I.P.
CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME**

ATTENDU que la Ville a adopté le 28 mai 2002 le règlement numéro 1007-R.I.P. concernant les systèmes d'alarme, lequel est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002.

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer le formulaire se trouvant à l'annexe I dudit règlement par une version mise à jour.

ATTENDU que le projet dudit règlement numéro 1007-2-R.I.P. a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le

ATTENDU que l'avis de motion a été donné par lors de la séance ordinaire du conseil tenue le

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Le règlement numéro 1007-R.I.P. est modifié par le remplacement de l'annexe I dudit règlement par l'annexe I jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. DONAT SERRES, maire

Me MARTINE SAVARD, greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LA PRAIRIE**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1007-2- R.I.P.**

ANNEXE "I"

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
OU DE MODIFICATION**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-R.I.P.

ANNEXE "I"

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
OU DE MODIFICATION**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'UN PERMIS D'ALARME



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON
90, chemin Saint-François-Xavier,
Candiac, Québec, J5R 6M6
Téléphone : (450) 638-0911 Télécopieur : (450) 638-0905

- ENREGISTREMENT D'UN SYSTÈME D'ALARME
- MODIFICATION D'UN SYSTÈME D'ALARME

Veillez cocher les cases appropriées et écrire lisiblement.

Le règlement municipal exige que votre système d'alarme soit enregistré, qu'il soit relié à une compagnie d'alarme ou non. Ces informations facilitent le travail des services d'urgence et nous servent à contacter plus rapidement les responsables en cas de déclenchement de votre système d'alarme.

INFORMATIONS SUR LE SYSTÈME D'ALARME

LE SYSTÈME EST-IL RELIÉ À UNE COMPAGNIE D'ALARME?

- Oui – Nom de la compagnie : _____
Téléphone : (_____) _____
- Non

DE QUEL(S) TYPE(S) D'ALARME S'AGIT-IL?

- Incendie (feu)
- Intrusion (vol)
- Bouton panique
- Autre – spécifiez : _____

QUELS SONT LES TYPES DE LIEUX PROTÉGÉS?

- Résidence
- Commerce
- Industrie
- Autre – spécifiez : _____

QUELLE EST L'ADRESSE DES LIEUX PROTÉGÉS?

No civique : _____ Rue : _____ App ou suite : _____
Ville : _____ Code postal : _____

RESPONSABLES

QUI POUVONS-NOUS CONTACTER EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DE VOTRE SYSTÈME D'ALARME ?

Personne physique : identifier 2 personnes responsables

Personne morale (compagnie, industrie etc.) : identifier 3 personnes responsables

RESPONSABLE 1

Nom : _____

Prénom : _____ Date de naissance : (_____ / _____ / _____)
Année Mois Jour

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tél. Maison : (_____) _____ Cellulaire : (_____) _____

Bureau : (_____) _____ Pagette : (_____) _____

RESPONSABLE 2

Nom : _____

Prénom : _____ Date de naissance : (_____ / _____ / _____)
Année Mois Jour

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tél. Maison : (_____) _____ Cellulaire : (_____) _____

Bureau : (_____) _____ Pagette : (_____) _____

RESPONSABLE 3

Nom : _____

Prénom : _____ Date de naissance : (_____ / _____ / _____)
Année Mois Jour

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tél. Maison : (_____) _____ Cellulaire : (_____) _____

Bureau : (_____) _____ Pagette : (_____) _____

ATTESTATION ET AUTORISATION DE L'UTILISATEUR

Dans l'éventualité où l'un ou l'autre des responsables identifiés ci-haut omet et/ou refuse et/ou néglige de se rendre sur les lieux dans le délai prévu à l'article 13, j'autorise expressément les policiers du Service de police à pénétrer dans les lieux protégés pour interrompre et/ou faire interrompre le signal d'alarme, le tout conformément aux dispositions dudit article 14.

Un résumé de la réglementation concernant les systèmes d'alarme est joint au présent formulaire. Ce résumé est également disponible sur le site Internet de la Régie intermunicipale de police Roussillon à l'adresse : www.policeroussillon.ca. Ce document n'a aucune valeur légale et n'est distribué qu'à titre d'information. Seul le règlement lui-même aura force de loi. Toute personne qui désire obtenir une copie intégrale dudit règlement peut le faire en communiquant au Service du Greffe de sa municipalité.

Et j'ai signé, à _____,
Ville

Ce _____ ième jour de _____ .
Mois

Signature de l'utilisateur

Information

1. Assurez-vous d'avoir complété toutes les sections puis de nous faire parvenir ce formulaire au poste de Police.

Par la poste ou en personne : 90, chemin Saint-François-Xavier,
Candiac (Québec) J5R 6M6

Par télécopieur : (450) 638-0905

Par courriel* : accueil.rpr@policeroussillon.ca
2. Votre système d'alarme sera enregistré, puis vous recevrez une copie par la poste.
3. Vous devez vérifier que les informations indiquées sont exactes. Communiquez avec nous si une information est erronée.
4. Conservez votre permis dans un endroit sûr.
5. Vous pouvez faire des modifications sur votre permis, pour changer les personnes responsables par exemple, en remplissant un nouveau formulaire.

* Prendre note que cette adresse courriel est dédiée à la réception des formulaires. Pour toute urgence ou question, veuillez nous contacter par téléphone.